



Anglet, le 26 Janvier 2011

JE/AD

Monsieur Eric BESSON
Ministre de l'Industrie, de l'Energie
et de l'Economie numérique
139 Rue de Bercy
75012 PARIS

Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 16 octobre 2009, Monsieur le Premier Ministre se voulait convaincant et rassurant en expliquant aux Maires, la nécessaire « transformation du statut de La Poste » pour « répondre aux défis qui lui sont lancés ». Selon Monsieur Fillon, cette modification était « le contraire d'une privatisation » et fournirait des moyens supplémentaires pour que La Poste « assure sur le long terme la poursuite de ses missions de service public ».

Je souhaite attirer votre attention sur la situation de la Ville d'Anglet qui connaît de manière récurrente depuis deux ans des problèmes importants de distributions de courrier. Force est de constater que le service public postal n'y fonctionne pas et que nos 40 000 habitants sont quotidiennement pénalisés par les dysfonctionnements de La Poste.

Afin de mesurer l'ampleur de ce constat, sachez, Monsieur le Ministre, que je reçois quotidiennement des plaintes de mes administrés, par courrier, téléphone ou de vives voix, sur les conséquences financières, juridiques et personnelles générées par ces retards de réception de courriers pouvant aller jusqu'à plusieurs semaines. Ces derniers m'interrogent : doivent-ils payer les pénalités exigées par les impôts ou l'URSSAF ? Comment gèrent-ils leurs problèmes notariés ou bancaires qui font suite à ces retards ? Quand recevront-ils leur nouvelle carte de mutuelle indispensable au règlement de leurs soins médicaux ? Je souhaiterais savoir qui prend en compte leur préjudice ? Et surtout quand cette situation intolérable cessera-t-elle ?

Dois-je préciser que les institutions publiques et républicaines en subissent également les conséquences ? Ainsi, en Mars 2010, Anglet a connu des défauts de distribution des documents de propagande relatifs aux élections régionales. Ce manquement à l'article R34 du code électoral qui stipule que « les circulaires et bulletins de vote » (...) doivent être adressés, « au plus tard le mercredi précédant le premier tour de scrutin » aurait pu invalider le scrutin. A l'approche de nouvelles élections et dans l'état actuel de la distribution, comment ne pas être inquiet ?

Monsieur Fillon l'a affirmé à juste titre dans son courrier « Les Français, comme les élus, sont soucieux que les missions de service public de La Poste continuent à être pleinement assurées à l'avenir ». Comment le Gouvernement qui, selon ce même courrier, « partage totalement ces préoccupations », peut-il dès lors admettre que les citoyens et entreprises anglois soient à ce point pénalisés ?

Les services publics doivent bien entendu s'adapter aux besoins évolutifs de la société, mais Monsieur le Premier Ministre le concède lui-même, le service public postal doit continuer à remplir ses missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Or, le service public postal pour être correctement assuré, doit être suffisamment dimensionné, particulièrement dans une ville étendue et en croissance démographique continue.

Ce n'est pas le cas à Anglet : la réforme de La Poste a engendré des restructurations et des réductions de moyens humains qui pénalisent au quotidien les citoyens et la vie économique locale. Je ne peux que constater et déplorer, tout comme l'ensemble de mes concitoyens, la réalité de l'affaiblissement et du démantèlement du service public postal.

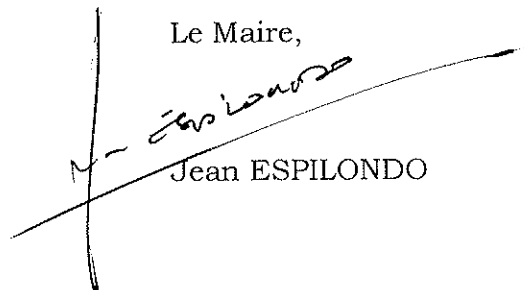
Après maints échanges sans effet avec la direction locale, régionale et nationale de La Poste ces derniers dix-huit mois, des dizaines de milliers de courriers restent en attente de distribution et ma collectivité, qui subit elle aussi ces retards, les entreprises et les citoyens sont exaspérés de cet état de fait. Je m'en remets donc au Gouvernement pour obtenir la garantie des missions du service public postal et défendre l'intérêt général.

S'il revient à La Poste de fixer son organisation interne et de garantir la qualité du service public, elle ne peut ignorer qu'Anglet est aujourd'hui une ville de 40 000 habitants, étendue sur un territoire de 2693 hectares et en croissance démographique continue (sa population a augmenté de plus de 11% lors de la dernière décennie). Le service public doit être à la hauteur de ses besoins.

Suite à ce constat de persistance de dysfonctionnement de la distribution du courrier à Anglet, et à l'extrême urgence de répondre au désarroi des habitants, salariés et entrepreneurs, je sollicite de votre haute bienveillance une audience afin d'évoquer les solutions que vous envisagerez pour favoriser une résolution durable de ce problème récurrent. Si vous en acceptez le principe, mon secrétariat prendra l'attache de votre cabinet pour convenir de la date de cette entrevue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Maire,



Jean ESPILONDO